

MAIRIE
de
REUTENBOURG
67440



 &  03 88 70 60 43

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2014

Sous la présidence de Monsieur GEORGER Frédéric, Maire de Reutenbourg

Etaient présents :

Les adjoints : M. LEHMANN Claude et M. VAUT Patrick.

Les conseillers : MME NEFF Stéphanie et MM. BURG Denis, MUCKENSTURM Stéphane, HUSSER Cédric, VIX Mathieu et WALTHER Christophe.

Absents excusés : M. WENDLING Lucien ayant donné procuration à M. BURG Denis et Mme UMECKER Marie-Antoinette ayant donné procuration à M. VAUT Patrick.

ORDRE DU JOUR :

2014-50. Désignation du secrétaire de séance

2014-51. Adoption du PV de la séance du 11 septembre 2014

2014-52. Chasse 2015/2024 - Approbation de la convention de gré à gré.

2014-53. Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau. Modification des statuts.

2014- 54 Divers et communications

2014-50. Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire demande aux candidats de se déclarer, WALTHER Christophe, candidat, est désigné secrétaire de séance par le conseil municipal.

2014-51. Adoption du PV de la séance du 11 septembre 2014

Le procès – verbal de la séance du 11 septembre 2014 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

2014-52. Chasse 2015-2024- Approbation de la convention de gré à gré.

Par délibération du 11 septembre 2014, le conseil municipal avait décidé, en cas d'accord de la Commission Consultative Communale de Chasse, de procéder au renouvellement du bail par convention de gré à gré. Le loyer proposé est de 2000 € et le locataire sortant accepte ce montant.

En l'absence d'opposition de la Commission Consultative Communale de Chasse réuni le 16 octobre 2014, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de gré à gré pour le renouvellement du bail de la chasse communale pour la période 2015-2024 avec le locataire sortant, à savoir l'Association de Chasse du Dachsgaben.

2014-53. Communauté de Communes du pays de Marmoutier-Sommerau. Modification des statuts.

Le Maire soumet à l'assemblée la délibération du Conseil de Communauté adoptée le 17 septembre 2014 pour modifier les statuts de la Communauté de Communes annexés à l'arrêté préfectoral du 23 avril 2013. Cette décision vise à apporter des changements dans la compétence scolaire, qui sera libellée de la manière suivante :

COMPETENCES OPTIONNELLES

5. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

- Etude de projets, construction, aménagement, entretien et gestion des écoles préélémentaires et élémentaires déclarées d'intérêt communautaire. Sont déclarées d'intérêt communautaire les écoles maternelles et les écoles élémentaires localisées à Allenwiller et à Marmoutier.

- Service des écoles pour les communes de Dimbsthal et Hengwiller.

Le Maire ajoute que l'aboutissement de la démarche nécessite l'accord de la majorité qualifiée prévue par l'article L5211-20 du Code des Collectivités Territoriales.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après délibération décide, par 11 voix pour, d'approuver la modification des statuts telle qu'elle est mentionnée ci-dessus.

2014- 54 Divers et communications

2014-54.1. Demande de subventions

Après examen des diverses demandes réceptionnées, le conseil municipal décide le versement des subventions suivantes :

- AAPEI : 100 €
- OMSCL pour l'organisation des festivités de fin d'année « Pays de Noël » : néant

De plus le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 100 € à l'association D'Sonnerose de Jetterswiller, pour les remercier de leur prestation pour les 100 ans de Mme SCHREYER.

2014-54.2. Subvention sous forme de bon d'achat.

En date du 07 novembre 2013, une délibération avait été prise pour le versement d'une subvention à Mlle HAUSWALT Célia concernant un voyage humanitaire à Djibouti. Le Conseil Municipal avait décidé de lui verser 50 €. Etant donné que Mlle HAUSWALT n'a pas de compte courant, un bon d'achat lui a été fait pour aller au LECLERC. Suite à la facture du LECLERC la trésorerie demande au Conseil Municipal de délibérer pour le versement de cette subvention sous forme de bon d'achat pour mettre cette facture en paiement.

Après ces explications le Conseil Municipal :

- décide le versement de la subvention sous forme de bon d'achat à Mlle HAUSWALT,
- autorise le Maire à payer la facture au LECLERC.

2014-54.3 Fête du 3ème âge

Cette journée sera organisée le 11 janvier 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.